

# Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

connaître, se reconnaître, agir ensemble

13,00 €

MARS/AVRIL/MAI  
2014

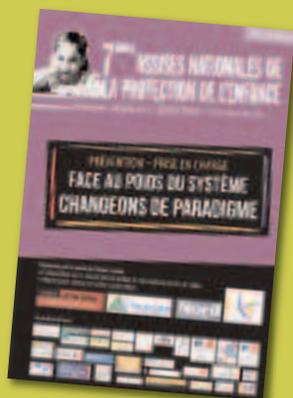
63/64

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL Un nouvel horizon pour la protection de l'enfance

### ACTUALITÉS

- MIE : fin de "l'âge osseux"?
- Le "binge drinking", toujours à la hausse chez les ados
- Pavillons-sous-Bois : enquête sur les dysfonctionnements
- À New-York, relogement de 400 enfants sans-abri
- La médiation familiale apaise les conflits dans les 3/4 des cas

### SPECIAL 7<sup>èmes</sup> ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



### J'AIME MON MÉTIER

NATHALIE DUPIRE

Directrice du village d'enfants SOS de Carros

### REPÈRES

Où en est l'Agence française de l'adoption ?

### TRIBUNE

SANDRA ONYSZKO, de l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (Ufnafaam)

Une publication proposée par

Le journal de  
**l'Action sociale**  
à du développement social

SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
FRANCE

## Conjuguer développement social et protection de l'enfance



Michel Dinet, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Vice-président de l'Assemblée des départements de France (ADF) et Président de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) est décédé

accidentellement dans la nuit du 29 au 30 mars 2014. Militant de longue date du développement humain, il était convaincu de l'urgence de mettre en œuvre un nouveau mode de vivre ensemble, qui puisse réactiver des liens et des repères entre chaque habitant. Il avait notamment signé un appel avec Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Odas et directeur de cette publication sur la protection de l'enfance, "fer de lance du développement social", reproduit en hommage dans ce numéro du BPE.

En effet, on attendait de la décentralisation en matière d'aide sociale à l'enfance l'impulsion d'une dynamique de prévention, appuyée sur l'observation des signalements d'enfants en danger ("le thermomètre de la société", selon Michel Dinet) portée par l'Odas, qui montrait la grande prégnance de la déstabilisation du ou des parents dans l'origine du danger, très loin devant les situations de maltraitance.

Cette attente est toujours très forte aujourd'hui car l'effet de ciseaux entre la croissance des demandes et la contrainte forte des ressources incite plus que jamais à rechercher de nouveaux ressorts pour adapter les réponses. Le développement social est de ceux-là, à condition de ne pas le réduire à une méthode. En effet, c'est d'abord une éthique qui conduit à des approches plus collectives certes, mais qui irrigue aussi l'approche individuelle. En bref, une posture différente dans l'action.

Pour autant, il y a bien évidemment des situations où l'intrusion de la puissance publique dans la vie privée des familles s'impose pour, le cas échéant, protéger un enfant. Cette apparente contradiction peut sans doute se résoudre avec une organisation qui permette de mener ces investigations et accompagnements particuliers, sans pour autant compromettre la majorité des personnels sociaux et médico-sociaux dans des interventions qui ruinent la possibilité de construire une relation de confiance.

Une manière de conjuguer l'impératif de protection de l'enfance et la voie prometteuse d'un nouveau vivre ensemble, d'un "faire société" revisité.

Didier Lesueur  
Rédacteur en chef  
Délégué général adjoint de l'Odas

## MIE : fin de "l'âge osseux" ?

Avec l'accroissement constant du nombre de mineurs isolés étrangers (MIE), leur prise en charge pose de nombreuses questions aux responsables territoriaux amenés à la mettre en œuvre. D'autant que l'âge des jeunes est parfois douteux. C'est pourquoi la vérification de leur minorité est devenue un enjeu de premier ordre pour les services les plus massivement sollicités. Or, la méthode la plus souvent utilisée, dite de "l'âge osseux" (examen radiographique), s'avère fortement mise en doute quant à sa fiabilité. À tout le moins, certains, comme le Défenseur des droits dans sa recommandation de 2012, suggérait que cet examen ne soit pas utilisé comme seul fondement à la détermination de l'âge. Dans ce contexte, la direction générale de la santé (DGS) a saisi le haut conseil de la santé publique (HCSP) qui recommande dans son rapport de s'en tenir à la circulaire de la garde des Sceaux du 31 mai 2013, précisant les étapes de la procédure nationale pluridisciplinaire mise en place pour organiser l'accueil des MIE. Cette procédure s'effectue par étapes successives : d'abord une évaluation sociale, ensuite une vérification de l'état civil, l'expertise médicale n'intervenant qu'en dernier ressort et en cas de doute, uniquement sur réquisition du parquet. Si cet examen devait avoir lieu, le HCSP recommande qu'il se déroule dans un service médico-légal hospitalier à condition d'en avoir expliqué au préalable les objectifs au jeune concerné avec, au besoin, le concours d'un interprète et d'avoir recueilli son accord. De plus, l'autorité recommande qu'à l'occasion de cette expertise médicale d'éventuelles séquelles ou pathologies soient recherchées pour être, le cas échéant, traitées. Enfin, concernant l'examen lui-même,

le HCSP reconnaît qu'il n'existe aucune méthode permettant de déterminer avec certitude l'âge d'un individu. En conséquence, plusieurs méthodes doivent être sollicitées et en tout état de cause, le doute doit toujours profiter au jeune.

## Le "binge drinking", toujours à la hausse chez les ados



Familièrement appelée "binge drinking", la consommation d'une quantité importante d'alcool en un temps limité, loin du phénomène de mode, devient un véritable problème de santé publique propre à la jeunesse. Un phénomène qui s'installe voire qui progresse. En effet, en 2005, 46% des jeunes de 17 ans déclaraient l'avoir pratiqué dans le mois écoulé, alors qu'ils sont, en 2011, 53% selon une étude de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), chargé par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) de faire le point sur les conduites addictives des adolescents. Ce mode de consommation d'alcool inquiète les experts d'autant que les adolescents restent plus vulnérables, notam-

## Enfants du monde

### À New York, le relogement de 400 enfants sans-abri



Une enquête parue dans le New York Times cet hiver a suscité un vif débat sur la politique de la ville de New York en matière de lutte contre la précarité et de prise en charge des sans abris. En prenant le cas de l'une des 22 625 enfants hébergés par la ville, la journaliste, qui a suivi sa famille pendant toute une année, a mis en lumière les terribles conditions d'accueil de deux foyers : l'un situé à Brooklyn, l'autre au sud de Manhattan. Des foyers pourtant déjà épinglés

par des rapports d'inspection officiels et jugés inadaptés aux enfants en raison de la vétusté des locaux et de l'insécurité ambiante. La publication de cette enquête correspondait au renouvellement à la tête de la mairie de la ville de New York. La politique du maire sortant, Michael Bloomberg, est vivement critiquée pour avoir non seulement repoussé les pauvres aux frontières de la ville mais aussi pour avoir laissé la précarité augmenter, notamment par le choix de réduire les allocations logement et d'annuler les priorités d'accès au logement social pour les plus démunis. D'où les chiffres record de plus de 50 000 sans-abri atteint cet hiver, ce qui représente une augmentation de 83% depuis 2002 pour ce qui concerne les familles. Le sort de la jeune Dassani, 12 ans, dont s'est fait l'écho le New York Times, semble bien avoir eu l'effet d'un électrochoc puisque le nouveau maire, Bill de Blasio, s'est dit décidé à ne pas "laisser de côté ces enfants et leur famille". 400 enfants, auparavant hébergés avec leurs parents dans ces deux foyers, devraient donc être relogés d'ici la fin de l'année scolaire, tandis qu'une rénovation de ces lieux d'accueil est également prévue. La famille de Dassani a elle déjà déménagé, mais la jeune fille a pu continuer de fréquenter son ancienne école grâce à l'intervention de la directrice. L'institutrice de cette école publique l'avait déjà repérée et aidée à intégrer une association sportive qui pourrait être son sésame pour entrer plus tard à l'université.

ment en ce qui concerne les effets sur leur cerveau en cours de maturation jusqu'à 20-25 ans. De surcroît, les usages réguliers d'alcool apparaissent dès la fin du collège : 7% des élèves de troisième déclaraient en effet avoir bu au moins dix fois dans le mois écoulé en 2010. De quoi inquiéter quand on sait par ailleurs que plus la consommation débute précocement, plus le risque de dépendance à l'âge adulte augmente. Par ailleurs, la consommation de cannabis pose également problème : 42% des jeunes de 17 ans déclarent en avoir fumé récemment alors qu'en plus des troubles cognitifs (manque de concentration, problèmes de mémoire qui dispa-

raissent souvent avec l'arrêt de la consommation), les experts alertent sur les risques de troubles psychiatriques (schizophrénie, troubles psychotiques, syndrome dépressif) possibles sur des terrains déjà fragiles. Enfin, malgré les dispositions visant à décourager l'usage du tabac, les jeunes restent attirés par la cigarette : 30% des filles et 33% des garçons âgés de 17 ans fument quotidiennement. Face à ce constat toujours aussi alarmant, les experts cherchent des messages de prévention qui pourraient convaincre les jeunes sachant que la communication sur les risques pour leur santé future n'a aucune efficacité sur les adolescents.

### Le Défenseur des droits : une institution en deuil

Alors que nous bouclons ces lignes, nous apprenons avec tristesse le décès de Dominique Baudis. Les hommages se multiplient sur les qualités humaines et le courage de cet homme au parcours professionnel hors du commun : reporter de guerre, présentateur télé, maire de Toulouse, président du CSA, puis depuis 2011, Défenseur des droits. Malgré la relative brièveté de son mandat il a su, à ce poste, susciter l'intérêt et le respect du secteur professionnel pour cette institution. Car si son souci de défendre les droits a

été marqué par de nombreuses prises de parole, enquêtes et décisions emblématiques, il était également soucieux de s'appuyer sur le regard et la collaboration des acteurs de terrain, comme il l'avait rappelé aux Assises nationales de la protection de l'enfance de 2011. C'est ce que montre d'ailleurs l'enquête sur Pavillons-sous-Bois, rendue publique quelques jours avant sa disparition (voir *infra*). Chacun espère que l'esprit constructif et le travail prometteur qu'il a insufflés perdureront dans cette nouvelle période qui s'ouvre pour l'institution.

## Pavillons-sous-Bois : enquête sur les dysfonctionnements

L'affaire avait fait grand bruit quand un enfant de 13 ans s'était présenté en avril 2013 au commissariat pour dénoncer sa situation et celle de son jeune frère, la presse rêvant alors des conditions de vie inhumaines malgré le suivi par les services d'Aemo. Le Défenseur des droits (DDD) s'était auto saisi alors qu'une information judiciaire était également ouverte concernant le père des enfants et sa compagne. Les auditions des différents professionnels et la consultation des dossiers de la famille dans plusieurs services et chez le juge des enfants ont mené à ce constat : "si l'implication et le travail des professionnels [...] ne sont pas à mettre en cause", il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de dysfonctionnements ont conduit à la dégradation de la situation, indiquent les recommandations du DDD rendues publiques début avril. Car c'est bien le développement et la répétition de petits glissements dans les pratiques qui contribuent au bout du compte à créer une situation de crise qui aurait pu être évitée. En

croisant pourtant bien faire. Ainsi, que ce soit le centre médico-psychologique (CMP), le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), l'association chargée de l'Aemo, le juge des enfants ou l'aide sociale à l'enfance (Ase), tous avaient bien évalué la nécessité d'un placement et ce, dès le mois de septembre 2012, soit huit mois avant le placement en urgence sous le feu des médias. La famille elle-même, tant le père que les enfants, avait donné son accord. Pourtant, le projet n'avait pas les mêmes contours selon les protagonistes, et la circulation de l'information entre les partenaires au cours du suivi a pris des chemins variables alors que le DDD insiste sur le rôle de centralisation et de ventilation des informations que doit jouer la Crip. Le plan d'action aurait sans doute pu être clarifié si le projet pour l'enfant (PPE) avait été mis en place comme le demande la loi de 2007, souligne-t-il. De plus, les juges des enfants pourraient utilement entendre davantage en audience d'autres professionnels intervenant auprès des enfants, ainsi que des membres de la famille. Mais au-delà, la mise au jour de certains faits pose des questions plus graves : ainsi, comment expliquer qu'entre novembre 2008, début de la mesure et avril 2013, seules six visites à domicile sont mentionnées dans le dossier, dont la plupart après mai 2012 ? Autre question soulevée par le rapport qui intéressera au-delà du cas particulier : le juste équilibre à trouver entre soutien à la parentalité et accompagnement des enfants. Le DDD s'interroge en effet sur "la démarche de soutien à la parentalité qui apparaîtrait insuffisamment centrée sur la protection de l'intérêt de l'enfant". Des enjeux de fond qui ne manqueront pas d'être soulevés lors de l'atelier consacré au suivi éducatif à domicile des

prochaines Assises nationales de la protection de l'enfance (voir p. 12).

## La médiation familiale apaise les conflits dans les trois quarts des cas



74% des médiations familiales terminées au cours de l'année 2012 ont "contribué à apaiser le conflit" selon une étude de la Cnaf auprès des 237 services conventionnés qu'elle soutient financièrement. Les 14 894 mesures terminées en 2012, qui ont bénéficié à près de 32 000 personnes, se déclinaient en moyenne en trois séances d'une heure trente à deux heures chacune. La plupart du temps, ces mesures sont ordonnées par un juge (71%) alors que le mode dit "conventionnel ou spontané", qui recouvre tous les modes de recours, de la demande directe des personnes à l'orientation par un travailleur social ou même un juge (mais sans contrainte), ne représente que 29% des mesures. Ces médiations familiales se déroulent sur un temps court : 89% se terminent dans les six mois et 61% dans les trois mois. Dans leur grande majorité (90%), ces médiations familiales terminées en 2012 dans des services conventionnés, principalement des services associatifs, se déroulent à l'occasion d'un divorce ou d'une séparation. Si la médiation familiale contribue à désamorcer le conflit, elle conduit à un accord amiable dans 57% des cas.

# DÉVELOPPEMENT SOCIAL

## Un nouvel horizon pour la protection de l'enfance

©Phovoir

©Phovoir



©Odas

**Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle depuis 1998, a brutalement disparu le 30 mars dernier. Soucieux d'innover dans les réponses à des**

**besoins sociaux en constante évolution, il s'était investi dans la présidence de l'observatoire national de l'action sociale (Odas) où il défendait, par son attachement sans faille à une démocratie vivante accessible à tous les citoyens, le rôle central des collectivités locales. Il portait haut et fort l'approche du développement social qui sera**

**l'un des axes clés des prochaines Assises nationales de la protection de l'enfance (voir p. 12 à 15). C'est pourquoi, en hommage à cet homme de convictions et d'action, nous publions l'une de ses contributions rédigée avec Jean-Louis Sanchez, directeur de la publication du BPE, portant sur la rénovation du soutien aux familles dans le souci d'agir sur leur environnement pour les sortir de leur isolement. Face à la prégnance d'une culture de la norme et de la verticalité, il nous proposait d'agir autrement, en commençant par s'interroger sur le sens de l'action. Une proposition plus que jamais d'actualité.**

**D**epuis la décentralisation, le souci d'adaptation des politiques locales de l'enfance ne s'est pas démenti. Le recul du recours au placement de l'enfant au profit des actions éducatives en milieu ouvert s'est poursuivi conformément aux recommandations du rapport Bianco-Lamy de 1981, et la diversification des modes de prise en charge s'est amplifiée, avec la création de formules d'accueil de plus en plus personnalisées.

Mais alors que l'on attendait pour la protection de l'enfance, comme pour tous les publics de l'action sociale, un redéploiement des moyens sur des actions de plus en plus préventives, l'évolution s'est effectuée davantage dans la rationalisation des pratiques que dans la redéfinition plus collective des modes d'intervention sociale. Or, on ne le dira jamais

assez, les difficultés sociales, la violence à l'intérieur des familles, le repli individuel et communautariste, l'exclusion sociale sont favorisés par l'absence de relations sociales, de vie sociale, de rôle social. Et cette angoisse de l'avenir semble atteindre aujourd'hui des catégories d'âge de moins en moins élevées (6-10 ans), avec le développement d'une délinquance précoce souvent provoquée par le désœuvrement.

### **Pour une action sociale plus sociétale<sup>1</sup>**

Avec l'amplification de la crise, cette situation est de plus en plus mal vécue par un nombre croissant de professionnels, d'élus et de bénévoles, conscients que si l'action sociale ne peut à elle seule prétendre combler l'absence de perspectives, elle peut contribuer de façon décisive à l'émergence

d'un projet sociétal favorisant l'épanouissement de chaque individu, grâce à la revitalisation sociale de son environnement.

Mais, si l'articulation du social et de l'économique a réellement progressé avec le revenu minimum d'insertion et aujourd'hui le revenu de solidarité active, le décloisonnement du social et du sociétal reste encore pour l'essentiel à construire. Même si la politique de la ville a contribué à rapprocher les professionnels du social et les professionnels du logement, de l'urbanisme et de l'animation socio-culturelle, il s'agit le plus souvent de dynamiques expérimentales et étroitement territorialisées. L'analyse des organisations internes des villes et des départements permet de vérifier, très majoritairement, un déficit de liens entre les services concernés par ces différents domaines. Malgré la



complexité des problèmes rencontrés, l'action publique se caractérise encore par sa difficulté à prendre en compte les questions dans leur globalité. On apporte à une demande polymorphe une réponse sectorielle. C'est pourquoi il s'avère plus urgent que jamais de parvenir à une véritable irrigation de l'ensemble des politiques publiques par une aspiration commune à la préservation du vivre-ensemble. Sans un projet en ce sens, dans chaque territoire, impliquant politiques culturelles, sportives, éducatives..., il serait vain de penser pouvoir réintégrer les maillons faibles de la "chaîne sociétale". Et en ce qui concerne plus précisément la protection de l'enfance, sa réussite repose nécessairement sur la mise en œuvre d'un schéma de soutien à l'enfant et à la famille allant de la prévenance (consolidation du vivre-ensemble) à la protection stricto sensu, en passant par les diverses formes de prévention plus ciblées sur des publics particuliers.

### **Pour une action sociale plus stratégique**

Le problème se pose alors de la légitimité de la contribution de l'action sociale pour mobiliser l'ensemble des politiques concernées. Trois éléments y concourent : son importance croissante, son savoir-faire, son éthique. L'action sociale occupe en effet, dans les collectivités locales, une place de plus en plus prépondérante. Du côté des départements, elle représente leur domaine d'activité le plus lourd et fonde l'essentiel de leur responsabilité, voire de leur légitimité. Du côté des communes, son importance s'accroît au même rythme que la préoccupation sociale dont on sait qu'elle est devenue prioritaire.

Dans ce nouveau contexte, le savoir-faire et la connaissance de la population propres à l'action sociale lui



©PhotoVie

permettent de jouer un rôle de révélateur de la réalité des situations sociales auprès de l'ensemble des acteurs publics. Bâtir une politique volontariste de reconstruction du tissu social ne peut s'improviser. Elle nécessite la connaissance des problèmes propres à chaque public et à chaque territoire pour hiérarchiser les interventions. Elle doit s'appuyer sur une bonne connaissance des acteurs sus-

ceptibles de participer au développement de réseaux. Elle doit en outre définir ses réponses en s'appuyant sur une capacité d'évaluation des initiatives ayant pu être expérimentées ailleurs.

Enfin, l'éthique propre à l'action sociale facilite sa participation au milieu de tous les acteurs internes à l'administration, ou externes, pour co-construire avec eux des dynamiques trans-

versales, voire interinstitutionnelles, souvent freinées par la crainte des hégémonismes institutionnels.

Compte tenu de la complexité des démarches de mise en convergence de politiques publiques souvent concurrentielles, il faut donc pouvoir faire reconnaître cette capacité de l'action sociale à impulser des initiatives propices à activer des médiations. Cette dynamique est aujourd'hui amorcée à travers le développement de rencontres entre élus et professionnels de domaines d'intervention divers pour mieux impliquer les politiques associatives, culturelles, sportives dans le traitement des problématiques sociales. Mais il faudra, pour qu'elle se développe, que soient tirées toutes les conséquences du repositionnement de l'action sociale au cœur des politiques publiques, non seulement dans la construction des organigrammes politiques et administratifs, mais aussi dans la définition des modes d'élaboration de la décision publique, en faisant du diagnostic social un élément déterminant du pilotage territorial.

Face à ces enjeux de repositionnement de l'action sociale, le travail social est en première ligne.

### **Pour une revalorisation du travail social<sup>2</sup>**

Tout en préservant l'ancrage du travail social dans l'intervention individuelle et curative, il faut maintenant dépasser la mise en œuvre souvent expérimentale d'actions collectives destinées à renforcer la capacité des publics à surmonter leurs difficultés. Avec la précarisation accrue du tissu social, le travail social doit pouvoir participer plus activement à la multiplication de toutes les formes de réseaux (parentalité, échange de savoirs, parrainage, voisinage...), en s'appuyant davantage sur les compétences des familles elles-mêmes. C'est cet objectif que s'était déjà donnée la "Grande cause nationale" 1997



©Phovoir

sur la protection de l'enfance maltraitée, en faisant du maillage social, qui passe par la mobilisation de toutes les familles autour de l'enfant, la pierre angulaire d'une démarche de prévention. C'est encore cette finalité que poursuit la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, même si pour l'instant c'est précisément sur son volet Prévention qu'elle peine à porter ses fruits.

C'est donc le moment de mieux associer le travail social à la définition et à la mise en œuvre d'une nouvelle réponse sociale. S'il appartient aux responsables élus de déterminer les réponses, le travail social doit constituer une force de proposition originale en raison de son expérience de la relation sociale et de sa fonction même : produire du lien social.

Ce repositionnement devrait permettre aux travailleurs sociaux de jouer un rôle déterminant dans la formulation de propositions d'amélioration qualitative de l'environnement humain et du cadre de vie, favorisant le maintien d'une forte autonomie des personnes, quelle que soit la nature de leurs difficultés (précarité ou handicap). Il faut alors, dans cette optique, organiser les conditions de leur participation à la définition d'un projet social adapté aux spécificités de chaque territoire. L'ambition est grande et le pari peut paraître difficile mais, dès à présent, de nombreuses collectivités locales et associations intègrent ce type de démarches dans leurs projets de service. Il reste que ce repositionnement du travail social se heurte à la per-



sistance de nombreux obstacles qu'il faut désormais surmonter.

La formation initiale et continue du travail social offre une place insuffisante à l'ingénierie de l'intervention sur le tissu social, qui participe du développement social. Celui-ci n'est encore que trop exceptionnellement repéré comme un mode d'intervention prioritaire. L'établissement du diagnostic social souffre du développement insuffisant des démarches d'observation sur le plan quantitatif et qualitatif.

En outre, l'absence de disponibilité des travailleurs sociaux, particulièrement dans cette période d'amplification des besoins et de raréfaction des moyens, constitue un frein important à leur repositionnement sur la prévention. C'est la raison pour laquelle

une forte implication du travail social dans la reconstruction de la réponse sociale ne pourra aboutir que grâce à une rationalisation radicale de ses missions et des dispositifs qui les soutiennent. C'est sans doute là le chantier prioritaire des prochaines années pour les collectivités publiques et le mouvement associatif.

### Pour une réhabilitation des valeurs

Face à un tel défi, la seule perspective pour réussir réside dans une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs et institutions concernés à l'occasion de l'élaboration du projet territorialisé.

Si c'est dans cette perspective que la territorialisation du travail social a été engagée par la plupart des départements, cela reste néanmoins insuffisant car un projet territorialisé demande au final que toute l'action publique soit territorialisée, sans d'ailleurs que cette approche transversale se limite au local. Les politiques publiques et acteurs "centraux" doivent aussi être interpellés, pour éviter que le "naturel" du vertical revienne au galop.

L'évolution des stratégies d'intervention sociale est donc entrée dans le champ du possible, même si des risques de tensions entre pouvoirs locaux et travail social peuvent en découler. Tout particulièrement, ceux liés au partage d'informations inhérent à la mise en place d'une approche partagée du projet territorialisé. Il est clair qu'il faut aujourd'hui y répondre en améliorant les référentiels déontologiques et les garanties qui s'y attachent. Cela est d'autant plus nécessaire qu'inversement le travail social étant appelé à intervenir activement dans la définition de la réponse publique et dans sa mise en œuvre collective, il risque d'entrer en concurrence avec le pouvoir politique. Ici encore, des équilibres doivent être trouvés dans la mise en

œuvre d'une fonction qui peut se prêter à une manipulation du public par le professionnel ou du professionnel par l'institutionnel. Le référentiel déontologique commun aux élus et aux professionnels du social devra donc nécessairement s'inspirer d'une vision partagée de la finalité de l'action sociale. La clarification des objectifs pourrait alors être facilitée par l'adoption de chartes éthiques communes au travail social et aux pouvoirs locaux appelés dans cette entreprise.

Il paraît alors nécessaire d'ouvrir plus activement le débat sur les raisons d'être de l'intervention sociale.

Sur ce terrain-là, la réactualisation de la devise républicaine dans ses trois dimensions n'est pas anachronique, tout particulièrement en ce qui concerne son volet Fraternité.

La Fraternité ne s'oppose pas à notre système de solidarité mais elle le renforce par une solidarité d'implication. L'ambition peut paraître anachronique dans un monde de plus en plus individualisé. Pourtant, il semble que la chance d'un mieux vivre-ensemble puisse résulter d'une prise de conscience progressive de notre fragilité collective et individuelle à laquelle conduit par exemple l'afflux considérable d'informations préoccupantes sur des situations d'enfants.

Au fond le pari est clair : transformer un sentiment d'impuissance face à la progression de la détresse en un véritable levier de changement au service de notre avenir : l'enfant. ■

<sup>1</sup> Par action sociale, on entend l'ensemble des politiques et des acteurs (élus, professionnels, acteurs associatifs...) qui concourent à la création d'une offre de service et à sa mise en œuvre en vue de soutenir les publics fragiles.

<sup>2</sup> Par travail social, on entend l'ensemble des professionnels (notamment AS, ES, CESH, TISE, SMS...), qui concourent à la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale.



## Nathalie Dupire

Directrice du village d'enfants SOS de Carros, dans les Alpes-Maritimes

# Donner toute sa place à l'affectif

**E**lle est aux anges ! Une heure plus tôt elle apprenait qu'elle avait obtenu son certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (Cafdes). Un diplôme de plus pour cette professionnelle confirmée mais surtout la reconnaissance d'un parcours pour celle qui suit son chemin au sein de l'association SOS Villages d'Enfants depuis la sortie de l'école d'éducateurs spécialisés, en 1994. Une longévité qui ne doit rien au hasard, tant Nathalie se sent en parfaite cohérence avec les valeurs de son association, attachée à offrir un accueil à la fois collectif et familial aux enfants séparés de leurs parents tout en préservant les liens entre les frères et sœurs. "Nous sommes des professionnels, c'est vrai, mais on ne peut pas faire sans l'affectif. Les enfants, ici, on les voit constamment. Je peux dire que, même à mon poste de directrice, j'ai tous les jours mon petit bisou ! C'est cette proximité que Nathalie

tient également à entretenir dans son management d'équipe, dont le pilier restent les mères SOS. En première ligne dans la prise en charge des

**"Nous sommes des professionnels, c'est vrai, mais on ne peut pas faire sans l'affectif".**

enfants, elles font partie intégrante d'une équipe pluri-disciplinaire qui les épaulent au quotidien. "Quand on a commencé à leur demander de faire des écrits, se souvient-elle, certaines ont pu éprouver la crainte d'un jugement, d'un contrôle. Pourtant, leur avis est primordial, elles seules nous donnent à voir le quotidien tel qu'il est vécu par l'enfant. C'est très riche cette observation, ce lien", explique

la directrice qui se souvient d'un juge des enfants qui, grâce à cet éclairage, disait avoir l'impression de connaître l'enfant, de voir sa photo. "Cette place que la mère SOS a auprès de l'enfant, elle est précieuse et elle doit être soutenue par une équipe". Une équipe venue des quatre coins de la France dans cette ville des Alpes-Maritimes. Nathalie, elle, vient du Nord, une région qui lui manque parfois. Car ce n'est pas l'appel du soleil qui l'a amenée ici. "J'étais éducatrice à la maison Claire Morandat qui accueille des jeunes de 16 à 21 ans (voir BPE 59/60) depuis plusieurs années et j'avais envie d'aller vers un poste de chef de service. Lorsque l'association a décidé de créer ce poste au village d'enfants de Carros et qu'on me l'a proposé, j'ai sauté sur l'occasion". Car Nathalie, qui a l'âme d'une meneuse, est aussi fonceuse. Et le défi, ensuite, d'être la première femme de l'association à occuper la fonction de directrice d'un village d'enfants n'était pas pour lui déplaire. "Il faut sortir de l'idée réduc-

trice que les hommes ont plus d'autorité que les femmes", déclare cette pionnière, arrivée à ce poste avant même ses 40 ans.

Au fil des ans, Nathalie est donc passée par tous les postes de terrain : éducatrice à la maison Claire Morandat puis au village d'enfants de Carros où elle a donc inauguré la fonction de chef de service et pris la suite de son directeur lorsque celui-ci est parti à la retraite. Un parcours rendu possible par l'association qui l'a toujours soutenue et l'a encouragée à valider les diplômes correspondant à ses fonctions. Si la position de chef de service lui plaisait beaucoup, la place stratégique que lui offre son poste actuel lui permet de porter haut et fort ses idées, autant en termes de travail éducatif qu'en termes de direction d'équipe, et aussi bien à Carros qu'au siège de l'association où elle se rend tous les deux mois pour des réunions avec ses pairs. "J'ai reçu un accueil vraiment chaleureux dès la première réunion des directeurs. J'ai eu un peu l'impression d'être entrée dans une famille, il y a une grande solidarité entre nous. Ce rendez-vous est précieux pour échanger sur les pratiques, s'entraider, partager nos galères aussi".

**"Les enfants, ici, on les voit constamment. Je peux dire que, même à mon poste de directrice, j'ai tous les jours mon petit bisou !"**

Quand on lui demande si elle ne craint pas de s'essouffler sans une autre marche à graver à l'horizon, elle répond du tac au tac qu'elle n'a pas de quoi s'ennuyer. "Quand j'ai vu le nom de la rubrique, "j'aime mon métier", je

**"Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne, un passage dans leur vie, mais qu'ils n'oublieront pas".**

me suis dit : "oui, c'est moi ! Ce n'est pas tout le monde qui est heureux de se lever le matin pour aller au travail. Moi, j'ai la chance chaque jour de retrouver une équipe de qualité, d'être dans un cadre qui favorise le questionnement, la réflexion sur les pratiques et qui innove en permanence. "Par exemple, nous savons bien que l'adolescence est une période particulièrement difficile pour les enfants placés, pouvant entraîner des ruptures de prise en charge. C'est pourquoi nous travaillons à un projet d'équipe de soutien : aux mères SOS mais aussi aux familles d'accueil du département lors des moments de crise et pour offrir en même temps un espace aux jeunes qui ont besoin de temps pour envisager l'avenir". Car Nathalie n'oublie pas que tout ce qui se passe ici aura une incidence sur la vie des enfants. "Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne, un passage dans leur vie, mais qu'ils n'oublieront pas". D'ailleurs, il y a quelques semaines, on l'appelle à l'accueil : "Ce Monsieur vous demande", lui dit-on. "Je ne l'ai pas reconnu tout de suite, mais lorsqu'il m'a souri je me suis souvenue de son visage d'enfant. Je l'avais connu quand j'étais éducatrice, il y a dix ans, puis le juge avait ordonné son retour au domicile de ses parents. Et là, à 18 ans, le voilà qui vient nous voir. "Je passais par là, m'a-t-il dit. Ils disent tous ça d'ailleurs", s'amuse-t-elle. Comme s'ils pouvaient vraiment revenir là par hasard...

**Louise Lorient**

**EN BREF**

**ASE : DEUXIÈME POSTE DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES**

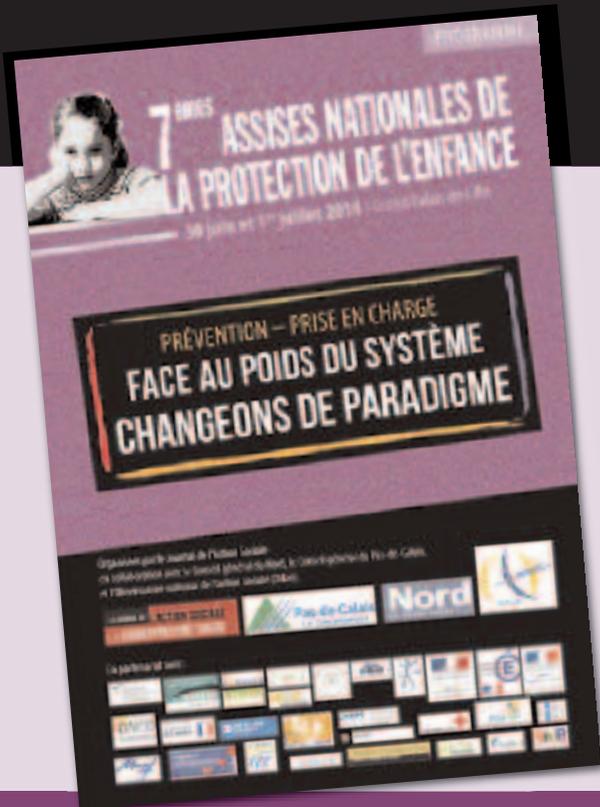
Avec un montant de 6,9 milliards d'euros l'aide sociale à l'enfance représente le deuxième poste des dépenses totales nettes d'aide sociale dans les départements en 2012. Une augmentation de 1,6% par rapport à 2011 imputable à la hausse du nombre de bénéficiaires selon une étude de la Drees. Les trois quarts de ces dépenses sont affectées au placement : la moitié pour le placement en établissement et un quart pour le placement familial. Une structure de répartition restée stable.  
*Études et résultats, n° 870.*

**PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX**

La question de la professionnalisation des assistants familiaux était au cœur de la journée d'étude du pôle recherche formation action sociale (Prefas) de l'IRTS de Champagne-Ardenne qui forme les assistants familiaux de la région. Or cette formation interroge les paradoxes et la singularité de cette profession : doit-on envisager de professionnaliser la famille, se demandaient les organisateurs de cette journée qui s'est déroulée le 15 novembre 2013. Intégralité des débats dans les Actes : [www.prefasca.fr](http://www.prefasca.fr)

**LE 119 EN CHANTIER ?**

La cour des comptes revient, après un premier avis en 2009, sur le fonctionnement du numéro d'écoute gratuit visant à repérer des enfants en danger. D'après les rapporteurs, sur un million d'appels, 600 000 sont décrochés, pour n'en retenir que 33 000, qui donneront lieu à 12 000 transmissions aux Crip des départements. La proportion d'appels jugés inappropriés, de 4 appels sur 5, apparaît ainsi "singulièrement élevée" selon la Cour qui recommande sur cette question une expertise technique approfondie et de nouvelles actions de communication sur le 119. Une réduction des appels inappropriés pourraient peut-être améliorer le taux de réponse, puisque le rapport de la Cour souligne que certains appels, jugés pourtant opportuns, ne peuvent être traités faute d'écouter disponibles. En l'absence d'un système de rappel, ce sont les personnes elles-mêmes qui doivent renouveler leur démarche. 24 000 appels ont ainsi été reportés, sans qu'il soit possible de savoir si les appelants ont bien renouvelé leur appel et communiqué leurs observations.



Les précédentes éditions des Assises nationales de la protection de l'enfance ont démontré avec force la volonté des acteurs de la protection de l'enfance de poursuivre l'analyse de leurs pratiques pour s'adapter à des contextes de plus en plus complexes, et mieux affronter les limites des réponses en termes de prévention comme de prise en charge.

La 7<sup>ème</sup> édition de ce rendez-vous de tous les acteurs auprès de l'enfance et de la famille propose de faire un pas de côté pour construire plus de coopération et d'ingénierie.

Le BPE vous propose un aperçu de ce programme, à retrouver dans son intégralité sur [www.lejas.com](http://www.lejas.com).

## LUNDI 30 JUIN 2014

### 12h00 - Accueil café par les partenaires et visites des stands

À cette occasion les jeunes suivis par les services de la PJJ Grand-Nord proposeront aux participants des collations préparées par leurs soins.

**Mots de bienvenue** par **Dominique Dupilet**, président du Conseil général du Pas-de-Calais et **Patrick Kanner\***, président du Conseil général du Nord.

### Préambule - Que sait-on depuis les dernières Assises de la Protection de l'Enfance ?

*Présentation en avant-première des conclusions de la mission d'étude du Défenseur des droits sur l'affaire Marina.*

Par **Marie Derain**, défenseure des enfants, et **Alain Grevot**, expert protection de l'enfance en charge de cette mission.

### Introduction - Changer de paradigme : pourquoi et à quelles conditions ?

Par **Jean-Louis Sanchez**, délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et directeur éditorial du Journal de l'Action Sociale (Jas).

## SÉQUENCE 1 LA PRÉVENTION, PREMIÈRE DES PROTECTIONS

### ■ L'ÉCOLE : LE CHAÎNON À NE PAS MANQUER

*L'École peut-elle devenir un véritable lieu d'observation et de socialisation des enfants ? de rencontre et d'implication des familles ? de mobilisation d'autres énergies professionnelles et bénévoles ? Faut-il pour y parvenir y affecter des travailleurs sociaux ?*

**TABLE RONDE AVEC :** **Nicole Dreyer**, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la vie scolaire ; **Eric Favey**, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement ; **Véronique Gustin**, assistante de service social polyvalente de secteur au Conseil général de la Charente-Maritime, avec **Christel Renaud**, directrice de l'école primaire de la Grève-sur-le-Mignon (Charente-Maritime) ; **Christian Wassenberg**, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord.

14h00 - 15h00

15h00 - 17h00

12

## ■ LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : L'INCONTOURNABLE APPROCHE SYSTEMIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

*Le Développement social est dans l'air du temps. Il est enfin perçu comme incontournable pour améliorer le soutien à l'enfance et à la famille, à travers l'implication de tous les acteurs locaux sur le territoire et le décloisonnement des politiques (sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, sportives...). Dans cette perspective, quel doit être le rôle de la commune, quels rapports élus-professionnels-habitants cela implique-t-il ?*

**DIALOGUE AVEC :** Daniel Cadoux, ancien préfet, président de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape) ; Annick Genty, responsable de la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Artois au Conseil général du Pas-de-Calais ; et Didier Lesueur, délégué général adjoint de l'Odas.

### SÉQUENCE 2

## L'INTÉRÊT DE L'ENFANT AVANT TOUT AUTRE

### ■ REFONDATION DES RÉPONSES : NE PAS SE TROMPER D'OBJECTIF

*À travers les enseignements de deux études sur le milieu ouvert et le placement, on peut mesurer l'importance d'un diagnostic partagé en amont et de l'évaluation des réponses en aval pour surmonter les forces d'inertie du système, motiver les acteurs, optimiser les financements, sans perdre de vue la primauté de l'intérêt de l'enfant.*

**L'étude** sur les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais, par Arnaud Degorre, directeur régional adjoint de l'Insee Nord-Pas-de-Calais ;

**La recherche** sur le devenir des enfants placés à l'OSE et les enseignements tirés dans l'approche éducative, par Richard Josefsberg, directeur de la maison d'enfants Elie Wiesel à Taverny (Val-d'Oise).

### ■ ÉTHIQUE DE LA SOLLICITUDE : NE PAS SE TROMPER DE POSTURE

*Trop de rigidités d'organisation ou de postures inadaptées peuvent générer de la maltraitance institutionnelle (ruptures de parcours, déplacements successifs, insuffisante écoute des enfants...). Et si une des principales pistes de dépassement du poids du système résidait dans le développement d'une sollicitude (ou empathie) non plus seulement individuelle de chaque professionnel mais collective, partagée et revendiquée, ainsi mieux assumée, et donc plus efficace ?*

**DIALOGUE AVEC :** Adrien Hueber, chef de service éducatif dans une maison d'enfants à caractère social en Lorraine, auteur de "Pinocchio ou l'art d'éduquer" ; Nadège Séverac, sociologue, rapporteure sur la protection de l'enfance pour la commission enfance-adolescence du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

17h00 - 18h00

## MARDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014

### ATELIERS

## LE TEMPS DU DÉBAT - CINQ ATELIERS AU CHOIX

**ATELIER 1 :** École : comment en faire un atout décisif ?

**ATELIER 2 :** Parentalité(s) : comment diversifier les réponses ?

**ATELIER 3 :** Développement social : comment s'en imprégner dans la protection de l'enfance ?

**ATELIER 4 :** Suivi éducatif à domicile : comment revitaliser l'accompagnement ?

**ATELIER 5 :** Parcours : comment en assurer l'efficacité ?

Les ateliers constituent la séquence consacrée au débat. Ils s'appuieront donc sur des contributions et témoignages avant tout soucieux d'instaurer le dialogue avec les participants de chaque atelier.

Leur animation sera assurée par un modérateur et un président également chargé de rapporter les principales propositions de son atelier lors de la séance plénière de l'après-midi. Ce binôme sera accompagné d'un jeune grand témoin, ayant été accompagné par l'aide sociale à l'enfance.

LE DÉTAIL DES ATELIERS DANS LE PROGRAMME COMPLET SUR [WWW.LEJAS.COM](http://WWW.LEJAS.COM)

9h00 - 12h30

14h30 - 15h30

## ■ PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE CHAQUE ATELIER PAR LEUR PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT.

**ATELIER 1** - Roland Giraud, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass); **ATELIER 2** - Benoit Menard, directeur général de Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniojps); **ATELIER 3** - Richard Pierre, président du Comité national de liaison des acteurs de prévention spécialisée (CNLAPS); **ATELIER 4** - Marie-Paule Martin-Blachais, directrice générale du GIP Enfance en danger; **ATELIER 5** - Agnès Marquant, vice-présidente du tribunal des enfants de Lille, membre de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF).

15h30 - 16h30

## ■ DIALOGUE AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES SUR LES CONSTATS ET PROPOSITIONS DE CETTE 7<sup>E</sup> ÉDITION DES ASSISES.

Avec :

**Benoît Hamon\***, ministre de l'Éducation nationale ;

**Laurence Rossignol\***, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie ;

**Christiane Taubira**, garde des Sceaux, ministre de la Justice ;

**Claudy Lebretton**, président de l'Assemblée des départements de France (ADF) ;

**Jacques Pélissard\***, président de l'Association des maires de France (AMF).

16h30 - 17h00

## ■ LE MOT DE LA FIN AUX JEUNES GRANDS TÉMOINS.

**Kévin Escure**, membre de l'Adepape du Puy-de-Dôme, personne-ressource au conseil d'administration de la Fnadepape, comptable dans un cabinet d'expertise comptable de la région parisienne ;

**Karim Thiery**, administrateur de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle, attaché commercial ;

**Sonia Bendif**, administrateur de l'Adepape du Var ;

**Amandine Youlou**, chargée de mission à l'Adepape des Alpes-Maritimes, membre du conseil d'administration de la Fnadepape.



## LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 7<sup>es</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, collectivités accueillantes de cette édition.

Et en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), l'Association nationale des assistants de service social (Anas), l'Association nationale des cadres ASE (Anacase), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), la Croix-Rouge française, le Défenseur des Droits, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape), la Ligue de l'enseignement, le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS), le Ministère de la Justice (DPJJ), le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones), SOS Villages d'enfants, le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniojps), et le soutien de l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles), de l'association Acodège, de l'association A. Retis, et du Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE).

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES VOIR LE PROGRAMME)

## 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

**L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.**

**Siège social :** 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

**Numéro Siret :** 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5814 Z

**Numéro d'agrément formation :** 11753620475.

**Relevé d'identité bancaire :** Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)

Code Banque : 30 004/Code Guichet : 02 790/Compte : 00 010 099 563/Clé Rib : 48

IBAN : FR76 3 000 4 027 9 000 0100 9956 348

## 2 Montant des frais de participation :

**Tarif normal : 320 € TTC (266,67 € HT) par participant(e)** pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 1<sup>er</sup> juillet inclus.**

**Tarif dégressif : 270 € TTC (225,00 € HT) par participant(e) à partir de 5 inscriptions** dans une même institution.

**À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF - Les 7<sup>es</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance bénéficient, après examen par la délégation régionale compétente, "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements de actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.**

## 3 Possibilité de pré-réervations sans engagement jusqu'au 30 avril 2014

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de ses inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 30 avril jusqu'à 20 places, dès lors que l'institution concernée s'engage sur l'achat ferme d'un minimum de 5 places au-delà de cette date. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : [assises@lejas.com](mailto:assises@lejas.com).

## 4 Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19.

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

## 5 Chaque inscription sera confirmée par mail au signataire de l'inscription et au participant.

**6 En ce qui concerne les ateliers,** l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

**7 Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture** ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

**8 Annulation :** Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax : **reçues avant le 30 mai 2014** sont acceptées sans frais ; **reçues entre le 31 mai et le 15 juin 2014 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ; **reçues après le 15 juin 2014 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 15 juin), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription. Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).** En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

# Où en est l'Agence française de l'adoption ?

**Alors que le nombre d'adoptions internationales continue de baisser, la Cour des comptes revient, dans son rapport public annuel, sur l'évolution et le suivi des recommandations émises en 2009 à l'agence française de l'adoption. Bilan.**

**C**réée en 2005, l'Agence française de l'adoption (Afa), agence publique placée sous la tutelle des ministères des Affaires étrangères, de la Famille, de la Justice et de l'Intérieur, avec pour mission d'informer, conseiller et accompagner les familles dans les démarches et l'accueil d'enfants adoptés à l'étranger, peine à s'imposer comme l'acteur français incontournable de l'adoption à l'étranger. Elle ne représente en effet que 19 % des adoptions internationales en 2013, soit le troisième choix des adoptants qui sont 47 % à lui préférer des organismes agréés pour l'adoption (OAA), et surtout 34 % à entreprendre des démarches de manière individuelle. La France, comme tous les pays traditionnellement en recherche d'enfants à adop-

ter (USA, Allemagne, Italie, Espagne, Canada), accuse un net recul du nombre d'adoptions réalisées à l'étranger. Celles-ci ont diminué de moitié depuis 2007, passant de 3 166 adoptions à

1 343 en 2013 en France. Une situation qui s'explique par l'amélioration des conditions de vie dans certains pays (à titre d'exemple, la Chine est passée de plus de 14 000 adoptions

## Le coût d'un accompagnement à l'adoption

La Cour de comptes relève que l'Afa n'est pas en mesure de chiffrer, pays par pays, le coût global intégral d'une prestation d'accompagnement, financée par l'État et les départements et assimilable aux frais de fonctionnement des OAA.

À titre d'exemple, selon la Cour, une adoption réalisée en 2012 en Colombie (hors frais de séjour sur place à la charge de la famille) représente un coût estimé de 18 350 €, dont 15 000 € de frais de fonctionnement si elle se déroule via l'agence publique, alors que si c'est un OAA qui joue le rôle d'intermédiaire, le coût estimé va varier de 3 145 € à 9 112 €, avec des frais de fonctionnement allant de 1 000 € à 2 450 €.

internationales à environ 5 200 entre 2005 et 2010) et la priorité de plus en plus donnée à l'adoption à l'intérieur des pays d'origine selon la mission de l'adoption internationale (MAI), autorité centrale créée en 2009 pour répondre aux règles internationales en matière d'animation et de contrôle des réseaux étrangers et des OAA (voir encadré ci-contre).

### Des efforts à poursuivre pour une réelle plus-value

Cependant, si le nombre de ces organismes a pu être réduit (34 en 2012 contre 42 en 2009), il reste que la recommandation de leur habilitation limitée à 5 ans maximum qui permettrait un contrôle régulier n'a pas été mise en place et la règle de la durée indéterminée demeure. De plus, l'engagement à une mutualisation des moyens dans les pays étrangers peine à se mettre en place selon la Cour. Celle-ci regrette par ailleurs qu'il ne soit "toujours pas possible de comparer les prestations des OAA ni, en conséquence, de contrôler la dimension financière de l'adoption". Et de regretter que "la connaissance des coûts réels d'une adoption reste à l'état destination pour l'agence publique" (voir encadré p. 16). De plus, l'Afa ne couvre qu'une faible partie des pays dans lesquels des couples ont réalisé une adoption en 2012. Elle a ainsi accompagné des adoptions dans 27 pays, ce qui ne représente que le tiers des États partenaires de la France. De plus, "dans la moitié des pays, l'accompagnement sur place des familles est réalisé par des acteurs locaux. La mise en relation y consiste en la transmission d'une liste établie par le poste diplomatique. La plus-value de l'agence sur place est donc limitée", selon les experts.

### Un contexte qui impose une réflexion de fond

Par ailleurs, l'Afa, créée pour garantir l'égal accès des familles à l'adoption

## Adoption internationale : des règles à géométrie variable

**La Convention de La Haye de 1993 vise à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans les adoptions internationales. Elle impose la création, dans chaque État, d'une autorité centrale garante du respect des procédures. Elle pose également le principe du recours à des intermédiaires habilités : les organismes autorisés pour l'adoption (OAA).**

**Bien que la Convention, ratifiée par la France en 1998, encourage à y renoncer, la France a maintenu la possibilité d'entreprendre des démarches d'adoption individuelles. L'agence française de l'adoption, comme alternative aux OAA et distincte de la mission de l'adoption internationale, l'autorité centrale qui en a la tutelle, est aussi une particularité française.**

**Pays d'origine ou pays d'accueil, ils sont 90 à avoir signé la Convention de La Haye, mais tous ne l'ont pas encore ratifiée, des adaptations préalables de leur législation étant souvent nécessaires. Des traités bilatéraux sont parfois signés avec certains de ces États, par exemple entre la France et le Vietnam ou encore la Russie.**

**Selon l'article 2 de la convention, c'est le pays où vivra l'adopté qui doit prendre en charge les dossiers des adoptants.**

internationale sur toute la France (quelle que soit l'implantation des OAA), n'accompagnera que les candidats dont les projets d'adoption sont conformes aux conditions demandées par les pays d'origine, ce qui suppose donc un processus d'examen des demandes. Or, celui-ci est jugé trop long par la Cour : les familles qui finalisent une adoption ont en effet attendu entre 4 ans et demi et 6 ans. Par ailleurs, l'offre d'adoption à l'étranger n'a pas seulement diminué, elle s'est aussi modifiée. Ainsi, elle concerne de plus en plus des enfants dits "à besoin spécifiques" (63 %) : âgés de plus de 5 ans, en fratrie, ou présentant une pathologie. Une reconfiguration de l'adoption qui s'observe également pour les pupilles de l'État en France, réalité à laquelle les candidats à l'adoption doivent être mieux préparés.

Si la Cour enfonce le clou sur la rationalisation des dépenses et le contrôle accru des OAA par des habilitations de durée limitée, elle souligne que le

contexte et ses évolutions durables doivent faire l'objet d'une réflexion plus globale sur l'adoption en général et sur l'adoption internationale en particulier. Et note au passage que si l'efficacité de l'Afa en tant qu'intermédiaire pour l'adoption "n'est pas avérée, elle joue néanmoins un rôle essentiel dans l'information et l'accompagnement de nombreuses familles". L'agence publique, également compétente pour le suivi de l'accueil des enfants a d'ailleurs souhaité placer l'année 2014 sous le signe de l'aide à la recherche des origines des enfants adoptés à l'étranger. Plus globalement, une étude sur le devenir de personnes adoptées et aujourd'hui âgées de 15 à 30 ans, initiée par l'association Enfance et familles d'adoption (Efa) et menée par deux centres de recherche des universités Montpellier 1 et Paris 8, devrait par ailleurs contribuer à mieux connaître leurs parcours.

**Céline Jung**

# Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

connaître, se reconnaître, agir ensemble

## Connaître, se reconnaître, agir ensemble

Depuis maintenant plus de cinq ans, le Bulletin de la Protection de l'Enfance, communément appelé BPE, contribue à renforcer les liens entre les différents acteurs institutionnels de la protection de l'enfance en favorisant la connaissance et la reconnaissance de l'autre. Ce, à travers la présentation pédagogique des enjeux et préoccupations du secteur, la promotion de pratiques innovantes, et des reportages variés sur des initiatives prometteuses qui concernent tous les aspects du soutien à l'enfance et à la famille, qu'il s'agisse de prévention ou de protection.

Bimestriel, le BPE est une publication proposée et réalisée par le Journal de l'Action Sociale (organisateur des Assises nationales de la protection de l'enfance), Apprentis d'Auteuil et SOS Villages d'enfants.

Je m'abonne pour un an (5 numéros bimestriels de 20 pages) au tarif de 39 € TTC frais de port inclus.

Je règle par :  chèque ci-joint à l'ordre de L'Action sociale  mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

### ADRESSE DE LIVRAISON

Organisme : .....

Nom/Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

e-mail : .....

### ADRESSE DE FACTURATION

Organisme : .....

Service : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Signature : .....

**Bon de commande à découper et retourner à : L'Action sociale/Abonnement au BPE**

13 boulevard Saint-Michel 75 005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10 (Tél.) – 01 53 10 24 19 (fax)

## ● 17 MAI 2014 À PARIS

### **Le livre de vie de l'enfant en Europe**

Cette journée est organisée par le groupe de travail thématique APFEL "voix de l'enfant" en partenariat avec l'ETSUP, l'ANPF et Jonas Ecoute.

Voyage dans quelques pays comme la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays Bas, l'Allemagne, le Luxembourg qui ont développé plusieurs exemples d'inventivité et d'applications diverses du livre de vie, relevant l'importance de l'histoire de vie des enfants en placement familial.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 01 42 80 21 21**

**ANPF@ANPF-ASSO.FR**

## ● 19 ET 20 MAI 2014 À PARIS

### **Les adolescents en difficulté qui nous découragent de les aider. Quelques contre-modèles à la résignation.**

Journées de formation de l'association Paroles d'enfants.

Dans la construction de la relation d'aide avec l'adolescent, beaucoup d'émotions circulent. Ainsi, un adolescent en insécurité, en colère, en désespoir ou en échec partagera et fera vivre cette même émotion au professionnel. Vouloir l'éviter ou la fuir sera une entrave à la construction de la relation d'aide. Comment entrer dans le monde des adolescents pour les accompagner dans la compréhension de ce qu'ils vivent ? Comment les accompagner dans leur construction identitaire et dans la résolution de leurs difficultés ?

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : WWW.PAROLE.BE**

## ● 22 MAI 2014 À BREST

### **Maltraitements à enfants, quels impacts sur les professionnels ?**

Colloque organisé par l'Unaforis. "La protection de l'enfance implique de multiples décisions concernant la prise en charge et l'avenir de l'enfant. Les professionnels qui les prennent ou ceux qui accompagnent l'enfant et sa famille se trouvent au cœur d'un tumulte émotionnel qu'ils doivent gérer. Comment continuer à penser des situations, à déployer des compétences quand on est soi-même affecté par des situations douloureuses et violentes : comment prendre du recul, développer sa créativité au service de l'utilisateur ?

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 02 99 59 15 82**

**HTTP://EXTRANET.ASKORIA.EU HTTP://EXTRANET.ASKORIA.EU**

## ● 5 ET 6 JUIN 2014 À BREST

### **Liberté, parentalité, vulnérabilité. Avons-nous toujours besoin de père et de mère ?**

Congrès national sur la parentalité et le lien familial organisé par l'association Parentel à la faculté Victor Segalen de Brest. "Qu'est-ce qu'un père, une mère pour un enfant ? Peut-il s'en passer ? Et si oui à quelles conditions ? Quelles sont les fonctions parentales nécessaires au processus de subjectivation, à la formation de la personne ? Comment les familles d'aujourd'hui et celles d'ailleurs nous aident-elles et nous obligent-elles à revisiter nos savoirs, théories et autres outils conceptuels avec lesquels nous appréhendons dans nos métiers ce qu'elles vivent ?"

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 02 98 43 62 51**

**CONTACT@PARENTEL.ORG**

## ● 13 JUIN 2014 À PARIS

### **La parole des familles et des enfants en protection de l'enfance**

Journée organisée par l'Oned.

Présentation des résultats des recherches retenues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 autour du thème "La place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : entre discours et réalités".

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : WWW.ONED.GOUV.FR**

## ● 16, 17 ET 18 JUIN 2014 À PARIS

### **Bien-être à l'adolescence.**

18<sup>ème</sup> congrès européen de l'International association for adolescent health (IAAH) organisé par la Société française pour la santé de l'adolescent (SFSA) et le Diplôme inter-universitaire Médecine et santé de l'adolescent, à l'occasion de leurs 16<sup>èmes</sup> journées nationales.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : JPCOM@JPCOM.FR**

**WWW.IAAH-PARIS2014.ORG**

## ● 14, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2014 À MONTPELLIER

### **"Mes parents, même à la folie... Le placement familial à l'épreuve des pathologies psychiques des parents"**

Journées d'étude de l'association nationale des placements familiaux (ANPF) "Les manifestations de la maladie mentale des parents peuvent s'infiltrer dans le projet d'accompagnement de l'enfant. Dès lors nous pouvons constater que dans ce contexte la discontinuité des liens et des rencontres entre l'enfant et son parent, semble encore plus prégnante. En effet, la maladie mentale affecte non seulement le lien parent-enfant, mais aussi les relations sociales, professionnelles, conjugales avec leurs conséquences en terme d'isolement, de marginalisation, produisant des effets sur les relations et sur les discours".

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : WWW.ANPF-ASSO.ORG**

SAVE THE DATE !

## **7<sup>ÈMES</sup> ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**30 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

Les prochaines Assises nationales de la protection de l'enfance auront lieu au Palais des congrès de Lille les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le programme, intitulé "**Face au poids du système, changer de paradigme**", traitera de plusieurs problématiques allant de la prévention à la prise en charge, en accordant, pour cette édition, une place particulière aux enjeux autour de l'École.

**À LILLE – Renseignements :  
01 53 10 24 10/www.lejas.com**

# L'attachement fait partie de notre profession !

Par **Sandra Onyszko**,  
chargée de communication à l'Union fédérative nationale  
des associations de familles d'accueil et assistantes  
maternelles (Ufnafaam).



Accueillir un enfant 24 heures sur 24 est une profession peu commune. L'assistant familial est professionnel, tant mieux, il a en effet besoin de connaissances pour comprendre et mieux accompagner l'enfant ; il a aussi besoin de recul pour analyser la situation et percevoir la juste distance. Pour autant, il ne faut pas oublier que cette profession est faite de moments tricotés où s'emmêlent des liens invisibles, bien au delà d'un simple métier, au delà d'un cadre institutionnel et d'un numéro de dossier.

Pourtant, souvent ces liens peuvent être reprochés au professionnel. Quel assistant familial ne s'est pas entendu accusé de créer un "conflit de loyauté" ? On peut voir jusque dans la presse des témoignages d'enfants retirés de leur famille d'accueil "qui s'attachait trop". Pourtant les théories de l'attachement démontrent l'importance de ces liens pour l'enfant qui a vécu un traumatisme.

De la même manière, l'assistant familial est un travailleur social qui devrait être présent lors des décisions concernant l'enfant, ce que demande le code de l'action sociale et des familles. Dans les faits, ceci est bien loin de la réalité. Mis à part quelques départements, on a bien du mal à consi-

dérer l'assistant familial comme un travailleur social. Non considéré, l'assistant familial n'a pas la possibilité de faire entendre son observation au juge. Quelle peut bien être la raison objective de se priver d'une observation continue, quotidienne, alors qu'on ne cesse de lever bien haut l'intérêt supérieur de l'enfant comme une invocation céleste ? Pourquoi donc cloisonner les informations des professionnels entourant l'enfant alors que ce dernier devrait être accompagné dans sa globalité : d'un côté des équipes qui prennent des décisions pour l'enfant mais qui sont rarement à son contact, de l'autre l'assistant familial qui accompagne quotidiennement celui-ci. Chacun son pré carré.

Et que dire des tracas quotidiens pour l'enfant dans son placement ? Dans la vie scolaire de fréquentes demandes d'autorisations aux sorties et aux activités sont transmises. Si les parents peuvent répondre dès le lendemain pour leurs propres enfants, le circuit de décision est long pour les enfants en famille d'accueil quand ces derniers doivent constamment attendre des décisions administratives même pour aller rendre visite à un copain ? Des attentes interminables pour l'enfant confié à une famille d'accueil, quotidiennement confronté à son statut qui lui rappelle qu'il est un enfant différent, à part. Alors que l'accueil devrait être thérapeutique, il devient presque traumatique pour l'enfant.

Les liens tissés ne peuvent plus se confronter à des directives basées sur des craintes ou sur des usages plus proches des habitudes ancestrales que de la thérapeutique. Perdre du regard la spécificité de l'accueil familial provoque a minima une suite d'incohérences et, au pire, rajoute aux troubles initiaux de l'enfant placé. Dans les deux cas, il y a fort à parier que l'intérêt, dit "supérieur" de cet enfant, est négligé.

[www.ufnafaam.fr](http://www.ufnafaam.fr)

## LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

C/O Journal de l'Action Sociale  
13 bd Saint-Michel 75005 Paris  
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19  
E-mail : [bpe@lejas.com](mailto:bpe@lejas.com)

LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

## RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHEF : Didier Lesueur.

RESPONSABLES DE LA RÉDACTION :

Céline Jung, Karine Senghor.

Ont collaboré à ce numéro :

Sandrine Dottori, Louise Lorient, Isabelle Moret, Emmanuelle Vigan.

Maquette : Ylil Demneri

Conseil d'orientation :

Geneviève AVENARD, directrice générale de l'association Acodege en Côte-d'Or, Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, Marceline GABEL, consultante formatrice en protection de l'enfance, Alain GREVOT, expert à l'Odas, Catherine DE LA HOUGUE, Didier LESUEUR, délégué général adjoint de l'Odas, Mohamed L'HOUSSENI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Gilles PAILLARD, directeur général de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, membre de l'Association nationale des assistants de service social (Anas), Jean PONTIER, ancien député-maire de Tournon sur Rhône, ancien directeur départemental chargé de mission à la PJJ, Michel ROUZEAU, inspecteur général de l'administration.

## ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Louis Sanchez

ABONNEMENTS :

BPE - Journal de l'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : [maria.lillo@lejas.com](mailto:maria.lillo@lejas.com)

Tarifs : 1 an - 5 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros

Vente au numéro : 13 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

est édité par la société L'Action Sociale

SARL au capital de 91 469,55 euros

RCS Paris B 420 743 346

Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris

N° de commission paritaire (CPPAP) :

0415 T 89 383

Mensuel - Dépôt légal : mars-avril-mai 2014

ISSN : 1964-3636

Impression : Timedians impressions

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

est réalisé en partenariat avec

SOS Villages d'Enfants

